

AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre pour mes travaux d'économie d'énergie ?
Il existe des aides financières pour la rénovation énergétique pour tous, mais celles-ci dépendent des travaux envisagés et des revenus (Revenu Fiscal de Référence).



www.pays-stmalo.fr à la rubrique > Le pays à votre service > Maison de l'habitat

- **LES DISPOSITIFS D'AIDES SUR LE TERRITOIRE :**

Eco-prêt à taux 0% - Eco PTZ
TVA réduite à 5,5%
Certificat d'Economie d'Energie – CEE
MaPrimeRénov' - MPR

→ Pensez à contacter l'ADIL « l'Agence départementale et d'information sur le logement » pour les autres dispositifs (prêts, primes à l'accession...) au 02.99.78.27.27 ou sur prise de rendez-vous : <https://adil35.rdv.date/>

- **CONDITIONS :**

- Travaux sont fournis et posés par un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement.
- Ma Prime Rénov' - Parcours accompagné pour une rénovation globale, un accompagnement est obligatoire par un Accompagnateur Rénov' [MAR]
- Ma Prime Rénov' - par action de travaux, obligatoire de présenter un DPE ou un audit énergétique

Des annuaires sont disponibles : <https://france-renov.gouv.fr/>

- Les travaux doivent respecter les [critères de performance](#).

- **LES ETAPES :**

① Vérifier sa catégorie de ressource : TM / M / INT / SUP

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+5 094 €	+6 525 €	+9 254 €	+9 254 €

② Faire appel à un [Accompagnateur Rénov' - MAR](#) (si Parcours Accompagné MPR)

② Réaliser ou posséder un ou des devis avec un **professionnel RGE** - Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur <https://france-renov.gouv.fr/>

Devis en main non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels

③ Faire votre demande de prime/subvention sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov']
Création de compte/dépôt de dossier – la confirmation du dépôt se fait par retour mail

④ Signer votre devis et verser l'acompte aux professionnels

⑤ Réaliser vos travaux avec les professionnels

⑥ Facture en main

Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov'] ou auprès de votre Accompagnateur Rénov' [MAR] pour valider et clôturer votre demande de prime/subvention avec la facture
Les montants seront versés par virement (ou par chèque).

Guichet de la rénovation énergétique des Communautés du pays de Saint-Malo

Maison de l'habitat

23, avenue Anita Conti – 35400 Saint-Malo

02 99 21 17 26 (permanence téléphonique Lundi au vendredi 13h30 à 17h30 et Mercredi 9h à 12h)

infoenergie@pays-stmalo.fr

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – CEE

Aussi appelés : prime énergie, coup de pouce, prime à la conversion de la chaudière, ...
ACTION DE TRAVAUX

Demande en ligne **avant la signature des devis** sur les sites des fournisseurs d'énergie.

Liste non exhaustive :
www.primesenergie.fr ;
www.prime-energie-edf.fr ;
www.monespaceprime.engie.fr ;
www.primes-energie.leclerc ;
www.nr-pro.fr ;

Qui / Quoi :

Bâtiment + 2 ans.
Propriétaire occupant, bailleur, locataire.
Résidence principale, secondaire.
Logement, commerce, tertiaire, autre bâtiment.

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT** - Supérieurs **SUP**

Une prime par travaux, par action de travaux.

Peu de limite.

**Non cumulable avec MPR
Parcours Accompagné**

MA PRIME RENOV' – MPR

RENOVATION GLOBALE – Parcours accompagné - PA

Qui / Quoi :

Logement de + de 15 ans
Résidence principale
Propriétaire occupant, bailleur,
syndicats de copropriétaires

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT** - Supérieurs **SUP**

Conditions :

- **Gain au moins de 2 classes énergétiques** (exemple passer de E à C)
- **2 gestes d'isolation** (mur, toit, plancher, menuiseries, à minima isoler 25% de la surface)
- **Système de chauffage « décarboné »** majoritairement sortir du fioul et d'une majorité gaz, impossibilité d'installer du gaz
- **Accompagnement obligatoire avec Mon Accompagnateur Rénov' [MAR]**
Annuaire disponible : www.france-renov.gouv.fr

• Montant de l'aide à l'accompagnement (prestation MAR)

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20 %

La prestation avec Mon Accompagnateur Rénov' est à la charge du demandeur

• Montant de l'aide de travaux :

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Gain de 2 étiquettes	40 000 € (HT)	80 %	60 %	45 %	10 %
Gain de 3 étiquettes	55 000 € (HT)			50 %	15 %
Gain de 4 étiquettes ou plus	70 000 € (HT)				20 %
Bonification sortie de passoire		+ 10 points de %			
Ecrêtement (TTC)		100 %	80 %*	80 %	50 %

Pays de Dol et la Baie du Mont-Saint-Michel : une aide à hauteur de 5% est accordée dans le cadre d'une rénovation globale ou adaptation du logement (réservée aux propriétaires occupants dits modestes ou très modestes)

Non cumulable avec les CEE « Certificats d'économie d'énergie »

MA PRIME RENOV' – MPR

ACTION DE TRAVAUX

Demande en ligne **avant la signature des devis / avant le démarrage** des travaux sur :
www.maprimerenov.gouv.fr

Qui / Quoi :

Logement de + de 15 ans
Résidence principale
Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires

Très modestes **TM** - Modestes **M**
Intermédiaires **INT**

Montant forfaitaire
[GUIDE ET MONTANT](#)

Non cumulable avec MPR
Parcours Accompagné

TVA REDUITE 5,5%

Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères de performance Basse Consommation.
Aussi pour Volet et Porte d'entrée

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire.

Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.

ECO-PRET A TAUX A TAUX 0% - ECOPTZ

Auprès de votre banque - Jusqu'à Maximum 50 000€

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale.

Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique.

ACTION DE TRAVAUX

PERFORMANCE GLOBALE

Si gain énergétique 35% avec un audit énergétique

AUTRE PRET

Il existe des prêts spécifiques pour des travaux de rénovation.
Contacter votre banque.